

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20161010-DEL052-16-DE
Date de télétransmission : 18/10/2016
Date de réception préfecture : 18/10/2016

DELIBERATION N° DEL052-16

L'an deux mille seize, le 10 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 4 octobre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, V. GOYVANNIER et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 10 octobre 2016)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 10 octobre 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 4 octobre 2016)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chloé ROULAND, en date du 7 octobre 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Simone BRANON, en date du 10 octobre 2016)
Mme GERACI Marianne (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 10 octobre 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Benoît LEBRUN

M^{me} Sylvie CUSSIGH a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Signature du marché d'entretien des espaces verts et des terrains de sport de la commune de Gières.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts et des terrains de sport de la commune de Gières prenant fin à l'été 2016, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation a été décomposée en quatre lots distincts :

- Lot N° 1 : entretien des espaces verts publics
- Lot N° 2 : entretien des terrains de sports extérieurs
- Lot N° 3 : entretien des espaces verts de l'écoquartier
- Lot N° 4 : entretien des arbres

Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

Il s'agit d'un accord cadre qui sera exécuté au gré des besoins par émission de bons de commandes.

Un avis d'appel public à la concurrence a été posté sur le profil acheteur (plate-forme AWS) de la collectivité le 30 juin 2016 et adressé ce même jour au B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) pour parution dans ces 2 publications officielles.

Suite à la publication de cet avis, 18 dossiers de consultation ont été téléchargés.

La date limite de remise des offres étant fixée au lundi 1^{er} août à 16h00, les 6 entreprises listées ci-dessous ont déposé leur offre au format papier dans le délai imparti :

- NATURA SCOP pour le lot 4
- SPORTS ET PAYSAGES SCP SA pour le lot 2
- GARDEN FLEURI ESPACES VERTS pour les lots 1 et 3
- ESPACES VERTS DU DAUPHINE pour les lots 1 et 3
- ID VERDE pour les lots 1, 2 et 3
- BG PAYSAGE pour les lots 1, 3 et 4

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 août 2016, a procédé à l'analyse des candidatures et a enregistré les offres proposées.

Après analyse de toutes les offres réalisées et au vu des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres a retenu les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

- Pour le lot n°1, l'entreprise ID VERDE pour un montant annuel de prestations courantes compris entre 5 000 et 40 000 € HT.
- Pour le lot n°2, l'entreprise SPORT ET PAYSAGE pour un montant annuel compris entre 40 000 et 80 000 € HT
- Pour le lot n°3, l'entreprise ID VERDE pour un montant annuel compris entre 5 000 € et 20 000 € HT
- Pour le lot n°4 l'entreprise BG PAYSAGE pour un montant annuel compris entre 5 000 € et 40 000 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots n°1, 2, 3 et 4 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2016

Conclusions :

la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 octobre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.